

# LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ AU QUÉBEC : UN PORTRAIT À PARTIR DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE CANADIENNE SUR L'INCAPACITÉ DE 2017

HABITATION ET BESOINS EN AMÉNAGEMENTS  
SPÉCIAUX DU LOGEMENT

VOLUME 5





# LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ AU QUÉBEC : UN PORTRAIT À PARTIR DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE CANADIENNE SUR L'INCAPACITÉ DE 2017

HABITATION ET BESOINS EN AMÉNAGEMENTS  
SPÉCIAUX DU LOGEMENT

VOLUME 5

## RÉDACTION

Marie-Ève Savard  
Analyste-conseil  
Direction de l'évaluation, des analyses  
et des statistiques

## COLLABORATION

Lucie Dugas  
Coordonnatrice  
Direction de l'évaluation, des analyses  
et des statistiques

Mélanie Deslauriers  
Analyste-conseil  
Direction de l'évaluation, des analyses  
et des statistiques

Vanessa Marquis  
Technicienne en statistiques  
et aux plans d'action  
Direction de l'évaluation, des analyses  
et des statistiques

## SUPERVISION

Isabelle Émond  
Directrice de l'évaluation, des analyses  
et des statistiques

## ÉDITION

Secrétariat général, communications  
et affaires juridiques

## RÉVISION LINGUISTIQUE ET MISE EN PAGE

Sheila Lotay

## DATE

15 février 2021

## APPROBATION

Daniel Jean  
Directeur général

## RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES  
DU QUÉBEC (2021). *Les personnes avec  
incapacité au Québec : un portrait à partir  
des données de l'Enquête canadienne sur  
l'incapacité de 2017 : habitation et besoins  
en aménagements spéciaux du logement :  
volume 5*, Drummondville, Secrétariat  
général, communications et affaires  
juridiques, L'Office, 30 p.

Ce document est disponible en médias  
adaptés sur demande.

Dépôt légal – 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-88780-5 (version PDF)

ISBN 978-2-550-88781-2 (version texte électronique)

ISSN 2371-3194 (version PDF)

ISSN 2371-3194 (version texte électronique)

---

## OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5

Téléphone : 1 800 567-1465

Téléscripteur : 1 800 567-1477

info@ophq.gouv.qc.ca

www.ophq.gouv.qc.ca

## FAITS SAILLANTS

Cette publication présente les caractéristiques des habitations où résident les personnes de 15 ans et plus avec et sans incapacité. Elle met aussi en lumière les besoins impérieux en matière de logement qui permettent de déterminer si un ménage vit dans un logement acceptable ou non. Elle traite également de l'utilisation d'aménagements spéciaux qui peuvent être apportés au domicile des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité. Cette publication a été réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2017. Rappelons que la population étudiée est celle vivant en ménage privé et résidant au Québec au moment du recensement de 2016.

- En 2017, les personnes de 15 ans et plus avec incapacité vivent moins souvent dans une maison et plus souvent dans un appartement que celles sans incapacité, surtout les femmes et celles vivant seules.
- Qu'elles aient une incapacité ou non, les personnes qui vivent seules ou qui sont dans un ménage à faible revenu résident moins souvent dans une maison et plus souvent dans un appartement. Cette tendance est cependant plus marquée chez les personnes avec incapacité.
- Les personnes avec incapacité vivent plus souvent dans de petits logements que celles sans incapacité, et ce, peu importe leur sexe, leur âge et le niveau de revenu de leur ménage.
- Les personnes avec incapacité vivent plus fréquemment dans un logement subventionné que celles sans incapacité et cela tend à augmenter avec l'âge et selon la gravité de l'incapacité.
- 14 % des personnes avec incapacité ont des besoins impérieux en matière de logement comparativement à 5 % des personnes sans incapacité.
- 95 % des personnes avec incapacité vivent dans un logement considéré de taille convenable, soit une proportion plus élevée que chez les personnes sans incapacité (94 %).

- Les personnes avec incapacité vivent plus fréquemment que celles sans incapacité dans un logement qui n'est pas de qualité, et ce, peu important leur âge ou leur sexe.
- Une personne sur quatre avec incapacité vit dans un logement qui est non abordable, c'est-à-dire que son ménage dépense au moins 30 % de son revenu pour le payer.
- Trois personnes sur dix ayant une incapacité grave ou très grave vivent dans un logement non abordable.
- En 2017, environ 225 620 personnes de 15 ans et plus utilisent des aménagements spéciaux de leur logement, ce qui représente 3,5 % de l'ensemble de la population de 15 ans et plus du Québec.
- La proportion de personnes ayant une incapacité liée à la motricité qui utilise des aménagements spéciaux de leur logement s'accroît avec l'âge et est plus élevée chez les femmes.
- Parmi les personnes ayant une incapacité liée à la motricité, 40 % utilisent des aménagements spéciaux de leur logement. Cette proportion s'accroît avec l'âge et est plus élevée chez les femmes.
- Les appuis de salle de bain sont le type d'aménagements spéciaux du logement le plus fréquemment utilisé par les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité.
- 7 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, ont des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement, une situation qui est plus fréquente chez les femmes, soit environ 25 810 par rapport à environ 11 610 hommes.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>INDICATEURS UTILISÉS</b> .....	<b>2</b>
<b>CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT</b> .....	<b>4</b>
<b>BESOINS IMPÉRIEUX EN MATIÈRE DE LOGEMENT</b> .....	<b>10</b>
TAILLE CONVENABLE DU LOGEMENT .....	12
QUALITÉ DU LOGEMENT .....	14
ABORDABILITÉ DU LOGEMENT .....	17
<b>AMÉNAGEMENTS SPÉCIAUX DU LOGEMENT</b> .....	<b>19</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>25</b>
<b>ANNEXE I</b> .....	<b>26</b>
<b>ANNEXE II TYPES D'INCAPACITÉ</b> .....	<b>28</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>30</b>





# INTRODUCTION

Cette publication a pour but de présenter les caractéristiques des habitations où réside la population québécoise âgée de 15 ans et plus avec incapacité, la présence de besoins impérieux en matière de logement, ainsi que les aménagements spéciaux qui peuvent être réalisés au logement où résident les personnes avec incapacité afin de répondre à leurs besoins. Pour y parvenir, les données de l'ECI de 2017 sont utilisées (ISQ 2019a, 2019b, 2019c et Statistique Canada 2018). Lorsque possibles, les analyses sont détaillées selon différentes caractéristiques telles que l'âge, le sexe ainsi que le type et la gravité de l'incapacité.

D'abord, les caractéristiques du logement sont abordées à travers quatre variables, soit : le type de construction résidentielle habitée (maison ou appartement), le mode d'occupation du logement (propriétaire ou locataire), la taille du logement, ainsi que l'occupation d'un logement subventionné.

Par la suite, les besoins impérieux en matière de logement sont abordés de manière globale et, dans un deuxième temps, trois éléments qui le composent seront présentés. Ces éléments sont : la taille convenable, la qualité et l'abordabilité du logement.

Enfin, les aménagements spéciaux du logement sont présentés. Ces aménagements visent à permettre à la personne d'avoir accès, de manière autonome, aux biens et commodités de son logement (appuis de salle de bain, etc.) ou d'y entrer et d'en sortir (rampe d'accès, etc.). Plus spécifiquement, l'utilisation d'aménagements spéciaux du logement par les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité (c'est-à-dire, liée à la mobilité, à la flexibilité ou à la dextérité) et leurs besoins non comblés en matière de tels aménagements est abordée.

# INDICATEURS UTILISÉS

## Caractéristiques du logement

Quatre variables servent à décrire le logement où résident les personnes ayant ou non une incapacité : le type de construction résidentielle habitée (maison ou appartement), le mode d'occupation du logement (propriétaire ou locataire), la taille du logement et l'occupation d'un logement subventionné. Ces variables proviennent du recensement de 2016 et sont définies au niveau du ménage. Elles permettent d'étudier les personnes avec incapacité selon les caractéristiques de leur ménage.

## Logement subventionné

Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, c'est-à-dire les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement (à partir des données du recensement de 2016).

## Besoins impérieux en matière de logement

Indicateur créé par Statistique Canada, en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Une personne est considérée faire partie d'un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement si sa situation correspond à deux critères. Dans un premier temps, elle habite un logement qui n'est pas acceptable, soit un logement qui n'est pas de taille convenable, n'est pas de qualité ou n'est pas abordable. Dans un deuxième temps, son ménage n'a pas la capacité financière pour payer le loyer médian des logements acceptables situés dans sa localité, c'est-à-dire qu'il lui faudrait déboursier 30 % ou plus de son revenu total avant impôt pour les frais de logement (à partir des données du recensement de 2016).

## Logement de taille convenable

Un logement est considéré comme étant de taille convenable lorsqu'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage étant donné sa taille et sa composition (à partir des données du recensement de 2016).

## Logement de qualité

Un logement est qualifié comme étant de bonne qualité lorsqu'il ne nécessite pas de réparations majeures. Exemples de réparations majeures : travaux visant à réparer la plomberie ou le câblage électrique, ou travaux structurels visant à réparer les murs, le plancher ou le plafond (à partir des données du recensement de 2016).

## **Logement abordable**

Un logement est considéré comme étant abordable lorsque le ménage consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt pour le payer (à partir des données du recensement de 2016).

## **Utilisation d'aménagements spéciaux du logement**

Personnes ayant une incapacité liée à la motricité qui utilisent, à cause de leur état, des dispositifs spécialisés à l'intérieur de leur résidence ou encore pour y entrer ou en sortir, par exemple, des rampes d'accès, des appuis de salle de bain ou un ascenseur (questions AADM\_Q010; AADM\_Q015; AADM\_Q020A; AADM\_Q020B).

## **Type d'incapacité**

L'ECI distingue dix types d'incapacité qui sont présentés en détail à la fin du document. Pour ce volume portant sur l'habitation et les besoins en aménagements spéciaux du logement, ceux-ci ont été regroupés selon les quatre types d'incapacité suivants : 1) incapacité de nature physique (dextérité, flexibilité, audition, mobilité, douleur, vision); 2) incapacité liée à la motricité (dextérité, flexibilité, mobilité); 3) incapacité sensorielle (audition, vision); 4) incapacité de nature non physique (développement, apprentissage, mémoire, santé mentale).

## **Besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement**

Personnes ayant une incapacité liée à la motricité qui ont besoin de dispositifs spécialisés à l'intérieur du logement ou pour y entrer ou en sortir, auxquels elles n'ont pas accès (questions AADM\_Q025; AADM\_Q030).

## **Gravité de l'incapacité**

Un indice global mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en se fondant sur les réponses en tenant compte du niveau de difficulté lié à l'incapacité et de la fréquence des limitations d'activités. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Quatre catégories de gravité ont été définies : légère, modérée, grave ou très grave.

# CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT

Cette section présente les caractéristiques du logement où résident les personnes avec incapacité au Québec en 2017. Ces caractéristiques sont étudiées sous l'angle de quatre variables, soit le type de construction résidentielle habitée (maison ou appartement), le mode d'occupation du logement (propriétaire ou locataire), la taille du logement ainsi que l'occupation d'un logement subventionné.

## >>> **Les personnes avec incapacité vivent moins souvent dans une maison et plus souvent dans un appartement que les personnes sans incapacité, surtout les femmes**

En 2017, la majorité des personnes de 15 ans et plus, qu'elles aient une incapacité ou non, résident dans une maison (individuelle ou attachée) (tableau 1). Toutefois, les personnes de 15 ans et plus avec incapacité résident moins souvent que celles sans incapacité dans ce type de construction résidentielle (53 % c. 63 %) et, en contrepartie, plus fréquemment dans un appartement, que ce soit dans un duplex ou dans un immeuble à étages (47 % c. 37 %). Ces différences entre la population avec et sans incapacité quant au type de construction résidentielle habitée s'observent autant parmi la population âgée de 15 à 64 ans (47 % c. 37 %) que parmi celle de 65 ans et plus (49 % c. 38 %).

**Tableau 1**

Type de construction résidentielle selon l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	15 à 64 ans		65 ans et plus		15 ans et plus	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
	%					
<b>Maison</b>	<b>53,0</b>	<b>62,6</b>	<b>50,8</b>	<b>62,5</b>	<b>52,4</b>	<b>62,6</b>
Individuelle	45,4	53,4	43,1	54,8	44,7	53,7
Attachée <sup>1</sup>	7,6	9,2	7,7	7,7	7,7	8,9
<b>Appartement</b>	<b>47,0</b>	<b>37,4</b>	<b>49,2</b>	<b>37,5</b>	<b>47,7</b>	<b>37,5</b>
Duplex	8,5	7,2	7,4	7,6	8,2	7,3
Cinq étages ou plus	3,9	3,1	11,3	6,6	6,1	3,7
Moins de cinq étages	34,6	27,1	30,5	23,3	33,4	26,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Inclus les maisons jumelées ou doubles, les maisons en rangée et les autres maisons individuelles attenantes.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

La tendance est encore plus marquée chez les femmes de 15 ans et plus avec incapacité (tableau 2). Ces dernières sont non seulement proportionnellement plus nombreuses que celles sans incapacité à résider dans un appartement (50 % c. 39 %), elles le sont également plus que les hommes avec incapacité (50 % c. 44 %).

## Tableau 2

Type de construction résidentielle selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
<b>Hommes</b>		
Maison	55,6	63,7
Appartement	44,4	36,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Femmes</b>		
Maison	49,7	61,5
Appartement	50,3	38,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

**>>> Qu'elles aient une incapacité ou non, les personnes qui vivent seules ou qui sont dans un ménage à faible revenu résident moins souvent dans une maison et plus souvent dans un appartement. Cette tendance est cependant plus marquée chez les personnes avec incapacité**

Les personnes de 15 ans et plus dont le ménage est à faible revenu ou qui vivent seules, résident nettement plus souvent dans un appartement que dans une maison, et ce, tant chez la population avec incapacité que sans incapacité (tableau 3). Toutefois, les personnes avec incapacité, qu'elles vivent seules ou non, sont plus nombreuses, en proportion, que celles sans incapacité à résider dans un appartement (respectivement 75 % c. 68 % parmi celles qui vivent seules et 38 % c. 32 % parmi celles qui ne vivent pas seules).

**Tableau 3**

Type de construction résidentielle selon le niveau de revenu du ménage et le fait de vivre seule, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Maison	Appartement	Total
	%		
<b>Niveau de revenu du ménage</b>			
<b>Sous le seuil de faible revenu</b>			
Avec incapacité	19,7	80,3	<b>100,0</b>
Sans incapacité	18,6	81,3	<b>100,0</b>
<b>Au-dessus du seuil de faible revenu</b>			
Avec incapacité	59,2	40,8	<b>100,0</b>
Sans incapacité	66,2	33,8	<b>100,0</b>
<b>Vivre seul</b>			
<b>Vivant seul</b>			
Avec incapacité	24,6	75,4	<b>100,0</b>
Sans incapacité	32,5	67,5	<b>100,0</b>
<b>Ne vivant pas seul</b>			
Avec incapacité	62,1	37,9	<b>100,0</b>
Sans incapacité	68,1	31,9	<b>100,0</b>

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

### **>>> Les personnes avec incapacité sont moins souvent propriétaires de leur logement que celles sans incapacité, et ce, peu importe leur âge ou leur sexe**

Les personnes sont majoritairement propriétaires de leur maison, et ce, tant chez la population avec incapacité que celle sans incapacité (tableau 4). Toutefois, la proportion de personnes qui sont propriétaires est moins élevée chez les personnes avec incapacité que chez celles sans incapacité (57 % c. 69 %). Par ailleurs, les personnes avec incapacité de 15 à 64 ans sont moins souvent propriétaires que les personnes du même groupe d'âge sans incapacité (57 % c. 69 %). Le même écart significatif s'observe entre les personnes de 65 ans et plus avec et sans incapacité (60 % c. 74 %). De plus, les femmes avec incapacité sont moins souvent propriétaires que les femmes sans incapacité (57 % c. 69 %), mais aussi que les hommes avec incapacité (57 % c. 59 %).

#### Tableau 4

Propriétaire de son logement selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
<b>Ensemble</b>	<b>57,4</b>	<b>68,9</b>
<b>Sexe</b>		
Homme	59,4	70,6
Femme	57,2	69,1
<b>Âge</b>		
15 à 64 ans	57,4	68,9
65 ans et plus	59,9	74,3

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

### **>>> Les personnes avec incapacité vivent plus souvent dans de petits logements que celles sans incapacité, et ce, peu importe leur sexe, leur âge et le niveau de revenu de leur ménage**

Le tableau 5 montre la répartition des personnes avec et sans incapacité selon la taille du logement qu'elles habitent. On remarque que les personnes avec incapacité résident plus fréquemment que celles sans incapacité dans des logements de trois pièces ou moins (14 % c. 9 %) ou de quatre ou cinq pièces (39 % c. 34 %). Inversement, elles sont proportionnellement moins nombreuses à résider dans un logement de six ou sept pièces (22 % c. 27 %) ou de huit pièces et plus (24 % c. 30 %).

La proportion de personnes avec incapacité résidant dans un logement de trois pièces ou moins est plus élevée que celle observée parmi la population sans incapacité, autant chez les femmes (15 % c. 9 %) que chez les hommes (14 % c. 9 %). Cet écart entre la population avec et sans incapacité quant à la taille du logement occupé s'observe également chez les personnes de 15 à 64 ans (13 % c. 9 %) ainsi que chez celles âgées de 65 ans et plus (17 % c. 10 %).

Parmi les personnes dont le ménage est à faible revenu, les personnes avec incapacité occupent plus souvent un petit logement que celles sans incapacité (39 % c. 32 %). Habiter un petit logement (trois pièces ou moins) est également plus fréquent lorsque les personnes vivent seules plutôt qu'avec au moins une autre personne, et ce, qu'elles aient une incapacité ou non. Cette tendance est cependant plus marquée chez les personnes avec incapacité que chez celles sans incapacité (42 % c. 36 %).

**Tableau 5**

Nombre de pièces dans le logement selon le sexe, l'âge, le niveau de revenu du ménage et le fait de vivre seul, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	3 pièces ou moins	4 ou 5 pièces	6 ou 7 pièces	8 pièces ou plus	Total
	%				
<b>Ensemble</b>					
<b>Avec incapacité</b>	<b>14,3</b>	<b>39,1</b>	<b>22,3</b>	<b>24,3</b>	<b>100,0</b>
<b>Sans incapacité</b>	<b>9,1</b>	<b>33,7</b>	<b>27,3</b>	<b>29,9</b>	<b>100,0</b>
<b>Sexe</b>					
<b>Hommes</b>					
Avec incapacité	13,7	36,5	22,4	27,4	100,0
Sans incapacité	9,2	33,1	27,2	30,5	100,0
<b>Femmes</b>					
Avec incapacité	14,8	41,1	22,2	21,9	100,0
Sans incapacité	9,0	34,3	27,4	29,3	100,0
<b>Âge</b>					
<b>15 à 64 ans</b>					
Avec incapacité	13,1	39,4	23,0	24,5	100,0
Sans incapacité	8,9	32,3	27,1	31,7	100,0
<b>65 ans et plus</b>					
Avec incapacité	17,1	38,2	20,7	24,0	100,0
Sans incapacité	10,2	40,3	28,2	21,3	100,0
<b>Niveau de revenu du ménage</b>					
<b>Sous le seuil de faible revenu</b>					
Avec incapacité	39,1	48,9	6,9	5,0	100,0
Sans incapacité	32,0	50,6	11,1	6,3	100,0
<b>Au-dessus du seuil de faible revenu</b>					
Avec incapacité	9,2	37,0	25,5	28,3	100,0
Sans incapacité	7,2	32,3	28,6	31,8	100,0
<b>Vivre seul</b>					
<b>Vivant seul</b>					
Avec incapacité	42,0	44,4	7,9	5,7	100,0
Sans incapacité	35,6	43,4	13,3	7,6	100,0
<b>Ne vivant pas seul</b>					
Avec incapacité	4,7	37,2	27,3	30,8	100,0
Sans incapacité	4,2	31,9	29,9	34,0	100,0

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.



## >>> **Les personnes avec incapacité vivent plus fréquemment dans un logement subventionné que celles sans incapacité et cet état de fait tend à augmenter avec l'âge et la gravité**

Cette partie s'intéresse plus particulièrement aux ménages locataires qui habitent dans un logement subventionné<sup>1</sup>. On constate au tableau 6 que vivre dans un logement subventionné est plus fréquent chez les personnes avec incapacité que chez celles sans incapacité (14 % c. 7 %). Chez la population avec incapacité, cette proportion ne varie pas selon le sexe, mais augmente avec l'âge. Ainsi, 6 % des personnes avec incapacité de 15 à 34 ans vivent dans un logement subventionné comparativement à 16 % de celles âgées de 35 à 64 ans et à 17 % de celles de 65 ans et plus.

Les personnes avec incapacité dont le ménage est à faible revenu sont environ deux fois plus nombreuses, en proportion, que celles sans incapacité à résider dans un tel logement (26 % c. 13 %).

### Tableau 6

Membre d'un ménage habitant un logement subventionné selon le sexe, l'âge et le niveau de revenu du ménage, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
<b>Ensemble</b>	<b>13,8</b>	<b>6,6</b>
<b>Sexe</b>		
Hommes	13,6	5,1
Femmes	13,9	8,1
<b>Âge</b>		
15 à 64 ans	12,6	6,0
15 à 34 ans	6,1	4,6
35 à 64 ans	15,5	7,3
65 ans et plus	16,8	10,3
<b>Niveau de revenu du ménage</b>		
Sous le seuil de faible revenu	26,2	13,3
Au-dessus du seuil de faible revenu	7,4	4,9

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

Parmi les personnes avec incapacité, celles ayant une incapacité légère sont significativement moins nombreuses, en proportion, à occuper un logement subventionné que celles ayant une incapacité grave ou très grave (10 % c. respectivement 19 % et 17 %) (données non présentées).

1 Le logement subventionné (ou à loyer indexé) inclut les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu. Ce sont en fait, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

# BESOINS IMPÉRIEUX EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Cette partie porte sur les besoins impérieux en matière de logement au sein de la population avec et sans incapacité. Les besoins impérieux en matière de logement ont été établis par Statistique Canada, en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), en deux étapes. La première étape consiste à déterminer si le ménage vit dans un logement qui respecte les normes d'acceptabilité du logement (taille, qualité et abordabilité). La deuxième étape consiste à déterminer si le ménage pourrait se procurer un autre logement acceptable dans sa localité sans dépenser 30 % ou plus de son revenu total avant impôt. Il est donc présenté, d'une part, l'indice global des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement et, d'autre part, trois éléments qui composent la notion de besoins impérieux soit : la taille convenable, la qualité et l'abordabilité du logement.

**>>> 14 % des personnes avec incapacité vivent dans un ménage qui a des besoins impérieux en matière de logement comparativement à 5 % des personnes sans incapacité**

En 2017, les personnes avec incapacité sont, en proportion, presque trois fois plus nombreuses que les personnes sans incapacité à vivre dans un ménage qui a des besoins impérieux en matière de logement (14 % c. 5 %) (tableau 7). Il n'y a toutefois pas de différences entre les femmes et les hommes avec incapacité à cet égard (14 % c. 13 %). Par ailleurs, les personnes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans un ménage qui a des besoins impérieux en matière de logement que les personnes sans incapacité du même groupe d'âge (15 % c. 5 %), mais aussi que celles avec incapacité âgées de 65 ans et plus (15 % c. 12 %).

## Tableau 7

Membre d'un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement selon le sexe, l'âge et le niveau de revenu du ménage, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
<b>Ensemble</b>	<b>13,8</b>	<b>5,1</b>
<b>Sexe</b>		
Hommes	13,4	4,4
Femmes	14,1	5,8
<b>Âge</b>		
15 à 64 ans	14,8	5,1
65 ans et plus	11,5	5,2

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a,2020,

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

La proportion de personnes avec incapacité dont le ménage a des besoins impérieux en matière de logement augmente avec la gravité de l'incapacité : de 11 % pour les personnes ayant une incapacité légère, la proportion augmente à 13 % pour les personnes ayant une incapacité modérée et grimpe à 18 % pour les personnes ayant une incapacité grave. Par contre, on n'observe pas de différence significative entre les personnes ayant une incapacité grave et très grave (18 % c. 17 %) (tableau 8).

## Tableau 8

Membre d'un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	%
Incapacité légère	10,6
Incapacité modérée	13,2
Incapacité grave	18,0
Incapacité très grave	16,5

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

## TAILLE CONVENABLE DU LOGEMENT

**>>> 95 % des personnes avec incapacité vivent dans un logement considéré de taille convenable, soit une proportion plus élevée que chez les personnes sans incapacité (94 %)**

Un logement est considéré comme étant de taille convenable lorsqu'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage étant donné sa taille et sa composition. En 2017, la quasi-totalité des personnes, qu'elles aient une incapacité ou non, vit dans un logement de taille convenable. De plus, les personnes de 15 ans et plus avec incapacité sont, en proportion, significativement plus nombreuses que celles sans incapacité à vivre dans un logement de taille convenable (95 % c. 94 %) (tableau 9).

Chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, celles-ci sont, en proportion, significativement moins nombreuses que celles sans incapacité à vivre dans un logement de taille non convenable (6 % c. 7 %). Toutefois, la situation s'inverse pour les 65 ans et plus puisque les personnes avec incapacité sont, en proportion, significativement plus nombreuses que celles sans incapacité à vivre dans un logement de taille non convenable (3,0 % c. 1,2 %).

Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont proportionnellement moins nombreuses à habiter dans un logement de taille non convenable que celles sans incapacité (4,8 % c. 6 %) ainsi que les hommes avec ou sans incapacité (4,8 % c. 5 % et 5 %).

**Tableau 9**

Membre d'un ménage habitant un logement de taille convenable selon le sexe, l'âge et le niveau de revenu, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Taille convenable	Taille non convenable	Total
	%		
<b>Ensemble</b>			
<b>Avec incapacité</b>	<b>95,0</b>	<b>5,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Sans incapacité</b>	<b>94,2</b>	<b>5,8</b>	<b>100,0</b>
<b>Sexe</b>			
<b>Hommes</b>			
Avec incapacité	94,7	5,3	<b>100,0</b>
Sans incapacité	94,7	5,3	<b>100,0</b>
<b>Femmes</b>			
Avec incapacité	95,2	4,8	<b>100,0</b>
Sans incapacité	93,7	6,3	<b>100,0</b>
<b>Âge</b>			
<b>15 à 64 ans</b>			
Avec incapacité	94,1	5,9	<b>100,0</b>
Sans incapacité	93,2	6,8	<b>100,0</b>
<b>65 ans et plus</b>			
Avec incapacité	97,0	3,0	<b>100,0</b>
Sans incapacité	98,8	1,2	<b>100,0</b>

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

Ce portrait ne varie pas de manière significative selon la présence d'une incapacité de nature physique, liée à la motricité ou sensorielle (tableau 10). Cependant, les personnes ayant une incapacité de nature non physique sont plus nombreuses, en proportion, que celles n'ayant pas ce type d'incapacité à vivre dans un logement de taille non convenable (6 % c. 4,5%).

**Tableau 10**

**Membre d'un ménage habitant un logement de taille non convenable selon le type d'incapacité<sup>1</sup>, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017**

	Ayant ce type d'incapacité	N'ayant pas ce type d'incapacité
	%	
Incapacité de nature physique	5,0	5,7
Incapacité liée à la motricité	4,8	5,4
Incapacité sensorielle	4,5	5,3
Incapacité de nature non physique	5,7	4,5

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes ayant un type d'incapacité donné (ex. : incapacité de nature physique) avec les personnes n'ayant pas ce type d'incapacité (ex. : une personne ayant une tout autre incapacité que celle de nature physique).

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

## QUALITÉ DU LOGEMENT

**>>> Les personnes avec incapacité vivent plus fréquemment que celles sans incapacité dans un logement qui n'est pas de qualité, et ce, peu importe leur âge ou leur sexe**

Un logement est qualifié comme étant de bonne qualité lorsqu'il ne nécessite pas de réparations majeures. En 2017, la plupart des personnes, qu'elles aient ou non une incapacité, résident dans un logement de qualité (90 % c. 94 %), que celui-ci nécessite seulement un entretien régulier ou des réparations mineures (tableau 11). Toutefois, les personnes avec incapacité résident moins fréquemment que celles sans incapacité dans un logement qui nécessite seulement un entretien régulier (61 % c. 68 %) et plus fréquemment dans un logement qui nécessite des réparations mineures (29 % c. 26 %). Elles sont aussi plus susceptibles de résider dans un logement qui n'est pas de qualité, c'est-à-dire qui nécessite des réparations majeures (10 % c. 6 %).

Cet écart entre la population avec et sans incapacité quant à la proportion de personnes qui résident dans un logement qui n'est pas de qualité s'observe chez les personnes de 15 à 64 ans (11 % c. 6 %), chez celles de 65 ans et plus (8 % c. 3,9 %) ainsi que chez les femmes (10 % c. 5 %) et chez les hommes (10 % c. 6 %).

**Tableau 11**

Qualité du logement selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Entretien régulier seulement	Réparations mineures requises	Logement de qualité <sup>1</sup>	Logement qui n'est pas de qualité
	%			
<b>Ensemble</b>				
<b>Avec incapacité</b>	<b>60,6</b>	<b>29,1</b>	<b>89,8</b>	<b>10,2</b>
<b>Sans incapacité</b>	<b>68,4</b>	<b>26,0</b>	<b>94,4</b>	<b>5,6</b>
<b>Sexe</b>				
<b>Hommes</b>				
Avec incapacité	62,5	27,3	89,7	10,3
Sans incapacité	68,0	25,9	94,0	6,0
<b>Femmes</b>				
Avec incapacité	59,2	30,6	89,8	10,2
Sans incapacité	68,8	26,0	94,8	5,2
<b>Âge</b>				
<b>15 à 64 ans</b>				
Avec incapacité	56,9	31,7	88,6	11,4
Sans incapacité	66,4	27,7	94,0	6,0
<b>65 ans et plus</b>				
Avec incapacité	69,3	23,3	92,5	7,5
Sans incapacité	77,9	18,2	96,1	3,9

1. Cet indicateur inclut l'entretien régulier seulement et les réparations mineures requises.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

Les personnes avec incapacité sont aussi plus susceptibles que celles sans incapacité de vivre dans un logement qui n'est pas de qualité lorsqu'elles font partie d'un ménage à faible revenu (12 % c. 7 %) ou non (10 % c. 6 %), ainsi que lorsqu'elles vivent seules (11 % c. 6 %) ou non (10 % c. 6 %) (données non présentées).

Ce portrait varie également selon le type d'incapacité (tableau 12). Ainsi, parmi la population avec incapacité, la proportion de personnes résidant dans un logement qui n'est pas de qualité est plus élevée chez les personnes ayant une incapacité de nature non physique que chez celles n'ayant pas ce type d'incapacité (13 % c. 8 %). Cette proportion est moins élevée parmi les personnes ayant une incapacité de nature physique (10 % c. 13 % chez celles n'ayant pas ce type d'incapacité) et celles ayant une incapacité liée à la motricité (9 % c. 12 % chez celles n'ayant pas ce type d'incapacité). Cependant, elle demeure semblable parmi les personnes ayant une incapacité sensorielle et celles n'ayant pas ce type d'incapacité (10 % c. 10 %).

## Tableau 12

Membre d'un ménage vivant dans un logement qui n'est pas de qualité selon le type d'incapacité<sup>1</sup>, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	Ayant ce type d'incapacité	N'ayant pas ce type d'incapacité
	%	
Incapacité de nature physique	9,7	13,2
Incapacité liée à la motricité	9,1	11,5
Incapacité sensorielle	10,0	10,4
Incapacité de nature non physique	12,7	8,3

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes ayant un type d'incapacité donné (ex. : incapacité de nature physique) avec les personnes n'ayant pas ce type d'incapacité (ex. : une personne ayant une tout autre incapacité que celle de nature physique).

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.



## ABORDABILITÉ DU LOGEMENT

**>>> Une personne avec incapacité sur quatre vit dans un logement qui est non abordable, c'est-à-dire que son ménage dépense au moins 30 % de son revenu total avant impôt pour le payer**

Un logement est considéré comme étant abordable lorsque le ménage consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt pour le payer. Globalement, la majorité des personnes avec et sans incapacité habite un logement qui est abordable (75 % c. 86 %) (données non présentées).

En 2017, on estime toutefois que le quart (25 %) des personnes de 15 ans et plus avec incapacité vivent dans un logement qui n'est pas abordable, ce qui correspond à environ 262 970 personnes. Elles sont d'ailleurs nettement plus nombreuses, en proportion, que celles sans incapacité à vivre dans un tel logement (25 % c. 14 %). La proportion de personnes vivant dans un logement non abordable est plus élevée chez les femmes avec incapacité que chez les hommes avec incapacité (27 % c. 23 %). Elle s'accroît également avec l'âge : la proportion de personnes avec incapacité vivant dans un tel logement se situe à 24 % chez les personnes de 15 à 64 ans et passe à 28 % chez celles de 65 ans et plus (tableau 13).

### Tableau 13

Membre d'un ménage vivant dans un logement non abordable (dépensant au moins 30 % de leur revenu pour se loger) selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Avec incapacité		Sans incapacité
	Pe	%	%
<b>Ensemble</b>	<b>262 970</b>	<b>25,0</b>	<b>14,0</b>
<b>Sexe</b>			
Hommes	103 650	22,5	13,1
Femmes	159 320	27,0	14,9
<b>Âge</b>			
15 à 64 ans	175 670	23,9	13,5
65 ans et plus	87 290	27,5	16,3

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

### **>>> Trois personnes sur dix ayant une incapacité grave ou très grave vivent dans un logement non abordable**

Parmi les personnes avec incapacité, la proportion des personnes vivant dans un logement non abordable augmente avec la gravité de l'incapacité, passant de 20 % chez les personnes ayant une incapacité légère à 27 % chez celles ayant une incapacité modérée pour atteindre 29 % chez les personnes ayant une incapacité grave ou très grave (données non présentées).

# AMÉNAGEMENTS SPÉCIAUX DU LOGEMENT

Cette section porte sur les aménagements spéciaux qui peuvent être réalisés au logement où résident les personnes avec incapacité afin de répondre à leurs besoins. Ces aménagements peuvent être réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur du logement et visent à permettre à la personne d'avoir accès, de manière autonome, aux biens et commodités de son logement (appui de salle de bain, etc.) ou d'y entrer et d'en sortir (rampe d'accès, etc.). Plus spécifiquement, l'utilisation d'aménagements spéciaux du logement par les personnes ayant une incapacité liée à la motricité (c'est-à-dire liée à la mobilité, à la flexibilité ou à la dextérité) et la présence de besoins non comblés en matière de tels aménagements sont présentées.

**>>> En 2017, environ 225 620 personnes de 15 ans et plus utilisent des aménagements spéciaux de leur logement, ce qui représente 3,5 % de l'ensemble de la population de 15 ans et plus du Québec**

En 2017, on estime que 3,5% de la population de 15 ans et plus au Québec utilisent des aménagements spéciaux de leur logement, ce qui correspond à environ 225 620 personnes (tableau 14). Le taux d'utilisation d'aménagements spéciaux du logement est légèrement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (4,3% c. 2,6%). Il s'accroît également avec l'âge. En effet, de 1,6% chez les personnes de 15 à 64 ans, il augmente à 11% chez les personnes de 65 ans et plus. En fait, plus d'une personne de 65 ans et plus sur dix utilise des aménagements spéciaux de son logement au Québec en 2017, soit environ 139 590 personnes.

**Tableau 14**

Utilisation d'aménagements spéciaux du logement selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 2017

	%	Pe
<b>Ensemble</b>	<b>3,5</b>	<b>225 620</b>
<b>Sexe</b>		
Hommes	2,6	83 810
Femmes	4,3	141 810
<b>Âge</b>		
15 à 64 ans	1,6	86 030
65 ans et plus	10,9	139 590

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

### **>>> La proportion de personnes ayant une incapacité liée à la motricité qui utilise des aménagements spéciaux de leur logement s'accroît avec l'âge et est plus élevée chez les femmes**

Parmi les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, 40 % utilisent des aménagements spéciaux de leur logement (tableau 15). On remarque que les femmes sont nettement plus nombreuses, en proportion, que les hommes à utiliser de tels aménagements (43 % c. 35 %).

L'utilisation d'aménagements spéciaux du logement varie également selon l'âge. De fait, six personnes sur dix (61 %) de 65 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité utilisent de tels aménagements. Cette proportion chute à 26 % parmi les personnes de 15 à 64 ans.

L'utilisation d'aménagements spéciaux du logement parmi la population ayant une incapacité liée à la motricité croît également avec le niveau de gravité de l'incapacité. En effet, la proportion de personnes qui utilisent de tels aménagements est d'environ 30 % chez les personnes ayant une incapacité légère (28 %) ou modérée (27 %), puis elle augmente à 37 % chez les personnes ayant une incapacité grave et, finalement, grimpe à 56 % chez celles ayant une incapacité très grave. On n'observe donc pas de différences significatives dans l'utilisation d'aménagements spéciaux du logement entre les personnes ayant une incapacité légère et celles ayant une incapacité modérée.

En 2017, parmi les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, environ 102 310 personnes sont confinées dans leur domicile, c'est-à-dire que ces personnes sont incapables de quitter leur domicile en raison de leur condition ou de problème de santé (données non présentées). Un peu plus de la moitié d'entre elles (54 %) utilisent des aménagements spéciaux du logement. Leur utilisation est donc plus fréquente chez les personnes confinées dans leur domicile puisqu'un peu moins du tiers (32 %) de celles qui ne sont pas confinées dans leur domicile utilisent des aménagements spéciaux du logement (tableau 15).

**Tableau 15**

Utilisation d'aménagements spéciaux du logement selon le sexe, l'âge, la gravité de l'incapacité et le fait d'être confiné à la maison, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2017

	%
<b>Ensemble</b>	<b>40,0</b>
<b>Sexe</b>	
Hommes	35,2
Femmes	43,4
<b>Âge</b>	
15 à 64 ans	25,7
65 ans et plus	60,9
<b>Gravité de l'incapacité</b>	
Légère	27,5
Modérée	27,1
Grave	37,3
Très grave	56,4
<b>Confiné à la maison</b>	
Oui	53,6
Non	31,9

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

### **>>> Les appuis de salle de bain sont le type d'aménagements spéciaux du logement le plus fréquemment utilisé, quel que soit le sexe ou l'âge**

Les principaux aménagements spéciaux du logement utilisés par les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité sont les appuis de salle de bain (32 % ou environ 182 620 personnes) et, dans une moindre mesure, les rampes d'accès ou les entrées au niveau du sol (11 % ou environ 64 920 personnes) ainsi que les baignoires à porte ou les douches au sol (11 % ou environ 60 920 personnes) (tableau 16). D'autres aménagements spéciaux du logement sont utilisés par ces personnes, mais de façon plus marginale.

Peu importe le sexe, l'utilisation d'appuis de salle de bain constitue le type d'aménagements le plus fréquent. Cependant, il s'agit d'un type d'aménagements qui est plus souvent utilisé par les femmes que par les hommes (34 % c. 28 %). Les femmes sont aussi plus nombreuses que les hommes, en proportion, à avoir une rampe d'accès ou une entrée au niveau du sol (12 % c. 10 %), un appareil de levage ou un ascenseur (7 % c. 4,7 %) et des portes automatiques ou faciles à ouvrir (6 % c. 5 %).

**Tableau 16**

**Principaux aménagements spéciaux du logement utilisés<sup>1</sup> selon le sexe, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2017**

	Femmes	Hommes	Ensemble
	%		
Appuis de salle de bain	34,2	28,1	<b>31,6</b>
Rampe d'accès ou entrée au niveau du sol	12,3	9,8	<b>11,2</b>
Baignoire à porte ou douche au sol	10,8	10,2	<b>10,5</b>
Portes d'entrée ou couloirs élargis	7,8	7,4	<b>7,6</b>
Appareil de levage ou ascenseur	6,9	4,7	<b>6,0</b>
Portes automatiques ou faciles à ouvrir <sup>2</sup>	6,3	5,4	<b>6,0</b>
Comptoirs de cuisine ou salle de bain abaissés	2,0	2,4	<b>2,2</b>

1. Une personne peut utiliser plus d'un type d'aménagement spécial du logement.

2. Inclus les leviers qui actionnent la poignée.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020

Selon l'âge, un peu plus de la moitié des personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité utilisent des appuis de salle de bain, soit une proportion nettement plus élevée que celle observée chez les 15 à 64 ans (51 % c. 19 %). Les personnes de 65 ans et plus utilisent d'ailleurs en plus grande proportion que celles de 15 à 64 ans certains types d'aménagements tels que la rampe d'accès ou l'entrée au niveau du sol (17 % c. 7 %) et des portes d'entrée ou des couloirs élargis (12 % c. 4,8 %) (données non présentées).

**>>> 7 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité ont des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement, une situation qui est plus fréquente chez les femmes, soit environ 25 810 par rapport à environ 11 610 hommes**

En 2017, 7 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité ont des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement, ce qui représente environ 37 420 personnes (tableau 17). Parmi cette population, les femmes sont nettement plus susceptibles que les hommes d'avoir de tels besoins non comblés (8 % c. 4,8 %).

Les personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité liée à la motricité et celles plus âgées ont des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement dans des proportions semblables (7 % c. 6 %).

**Tableau 17**

Besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2017

	%	Pe
<b>Ensemble</b>	<b>6,5</b>	<b>37 420</b>
<b>Sexe</b>		
Hommes	4,8	11 610
Femmes	7,8	25 810
<b>Âge</b>		
15 à 64 ans	6,8	23 080
65 ans et plus	6,1	14 340

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

Parmi les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité et qui ont des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement, environ une sur quatre mentionne avoir des besoins non comblés en ce qui concerne les appuis de salle de bain (25 %) ainsi que les baignoires à porte ou douches au sol (25 %). D'ailleurs, il s'agit des deux types d'aménagement spéciaux du logement pour lesquels des besoins non comblés sont le plus fréquemment mentionnés (données non présentées).

Par ailleurs, environ 22 100 (ou 64 %) personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité et qui ont des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement mentionnent qu'elles n'ont pas tous les aménagements dont elles ont besoin en raison de leur coût (données non présentées).





# CONCLUSION

Ce document a présenté les caractéristiques des habitations où résident les personnes de 15 ans et plus avec incapacité. Il appert que ces personnes sont plus souvent logées dans des appartements, des logements subventionnés ou des logements de plus petite taille que les personnes sans incapacité. Cette tendance est habituellement plus marquée chez les femmes avec incapacité.

Par ailleurs, les personnes avec incapacité ont plus souvent que celles sans incapacité des besoins impérieux en matière de logement. De fait, elles sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans des logements non abordables ou qui ne sont pas de qualité. Par contre, elles habitent moins fréquemment que celles sans incapacité dans des logements de taille non convenable.

L'utilisation d'aménagements spéciaux du logement a aussi été étudiée. L'utilisation de tels aménagements est, somme toute, peu répandue dans la population québécoise de 15 ans et plus. Elle est cependant plus fréquente chez les personnes de 65 ans et plus, où elle touche environ une personne sur dix.

L'utilisation d'aménagements spéciaux du logement est également beaucoup plus fréquente parmi la population de 15 ans et plus qui ont une incapacité liée à la motricité, alors que quatre personnes sur dix en font l'utilisation, une proportion qui croît avec l'avancée en âge. Les données révèlent aussi qu'une certaine part de ces personnes ont des besoins non comblés en matière d'aménagements spéciaux, c'est-à-dire qu'elles ne disposent pas de tous les aménagements nécessaires pour répondre à leurs besoins. En effet, 7 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité mentionnent avoir des besoins non comblés en cette matière, ce qui représente environ 37 420 personnes en 2017. Les femmes sont plus susceptibles d'être dans une telle situation.

# ANNEXE I

## À propos de l'ECI de 2017

Les données présentées dans cette publication proviennent de l'ECI de 2017 réalisée par Statistique Canada. L'ECI vise les adultes dont les activités quotidiennes sont limitées par un état ou un problème de santé de longue durée. En plus de fournir des données sur les caractéristiques de l'incapacité, l'ECI permet de décrire le profil sociodémographique et économique de la population avec incapacité ainsi que son état de santé et que son utilisation d'aides techniques. Elle permet aussi de dresser un portrait de plusieurs domaines de leur participation sociale tels que la réalisation des activités de la vie quotidienne, les déplacements, l'habitation, l'éducation et l'emploi.

## Population visée

La population visée par l'ECI se compose de tous les adultes âgés de 15 ans ou plus vivants en ménage privé et résidant au Canada au moment du recensement de 2016. Les personnes vivant dans les communautés des Premières Nations et celles vivant dans des logements collectifs sont exclues de cette population. Les données doivent donc être interprétées en conséquence, en particulier celles pour les groupes plus âgés.

## Méthodologie

L'ECI est une enquête réalisée à partir d'un échantillon de personnes qui ont déclaré une difficulté ou une condition à long terme à la question sur les activités de la vie quotidienne du questionnaire détaillé du Recensement de 2016. Dans le cadre de l'ECI, une série de 39 questions permettait d'identifier la population avec incapacité et de déterminer le type et la gravité de leurs incapacités. L'échantillon final pour le Québec est de 5 252 personnes.

## Types d'incapacité

L'ECI distingue les dix types d'incapacité suivant : 1) vision; 2) audition; 3) mobilité; 4) flexibilité; 5) dextérité; 6) douleur; 7) apprentissage; 8) développement; 9) psychologique; 10) mémoire.

## Gravité de l'incapacité

Un indice mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en se fondant sur les réponses aux questions de l'ECI. Des points ont été accordés en tenant compte du niveau de difficulté liée à l'incapacité et de la fréquence des limitations d'activités. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Quatre catégories de gravité ont été définies : légère, modérée, sévère ou très sévère.

## Comparaison avec d'autres enquêtes

En raison de différences méthodologiques importantes, les données de l'ECI de 2017 ne peuvent pas être comparées à celles de l'ECI de 2012.

Pour plus d'information au sujet de la comparabilité de l'ECI de 2017 avec l'ECI de 2012, consulter le document intitulé *L'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012 et 2017 – Pourquoi ces enquêtes ne peuvent-elles être comparées ?* (Office 2019)

Pour plus d'information concernant l'ECI, consultez le document intitulé *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : guide des concepts et méthodes* (Statistique Canada 2018)

## **ANNEXE II**

# **TYPES D'INCAPACITÉ**

### **Vision**

Difficulté à voir même avec des lunettes ou des verres de contact qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### **Audition**

Difficulté à entendre même avec un appareil auditif ou un implant cochléaire qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### **Mobilité**

Difficulté à se déplacer (soit marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer, soit monter ou descendre un escalier d'environ 12 marches sans se reposer) même avec une aide qui offre un soutien minime (comme une canne) qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### **Flexibilité**

Difficulté à se pencher ou à tendre les bras, ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

### **Dextérité**

Difficulté à se servir de ses doigts pour saisir de petits objets et qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

## **Douleur**

Douleur chronique ou occasionnelle qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

## **Apprentissage**

Difficulté d'apprentissage telle que la dyslexie, l'hyperactivité, les problèmes d'attention autodéclarés ou diagnostiqués par un professionnel de la santé qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les répondants qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limités dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérés comme ayant cette incapacité.

## **Développement**

Problème ou trouble de développement diagnostiqué comme la trisomie, l'autisme, le syndrome d'Asperger ou un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, peu importe le niveau de difficulté ou la fréquence des limitations des activités quotidiennes déclarée.

## **Santé mentale**

Condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale comme des troubles de l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie et l'anorexie qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

## **Mémoire**

Troubles de mémoire continus ou périodes de confusion (à l'exception des oublis occasionnels) qui limitent au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

## **Indéterminée**

Tout autre problème de santé ou toute condition que les dix types spécifiques d'incapacité évalués par l'ECl qui limite les activités quotidiennes. Par définition, les personnes ayant une incapacité de type indéterminé ne présentent pas plusieurs types d'incapacité.

Source : ECl de 2017, Statistique Canada.

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, 69 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : modifications et ajouts*, Montréal, 165 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019a). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : ensemble du Québec : répondants avec et sans incapacité*, Montréal, 613 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019b). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : sections 4 et 5, ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 389 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019c). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : section 3, ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 333 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2019). *L'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012 et 2017 : pourquoi ces enquêtes ne peuvent-elles être comparées ?* [En ligne], [www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre\_documentaire/Etudes\_\_analyses\_et\_rapports/RAP\_Difference\_methodologie\_ECI\_2012-2017.pdf].

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES (2007). *La participation sociale des personnes handicapées au Québec : l'habitation, les communications et les déplacements. Proposition d'une politique gouvernementale pour la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche, L'Office, 73 p.

STATISTIQUE CANADA (2018). *Enquête canadienne sur l'incapacité : guide des concepts et méthodes*, date de diffusion le 28 novembre 2018, [En ligne], [https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018001-fra.htm].

STATISTIQUE CANADA (2017). *Besoins impérieux en matière de logement, Recensement de 2016*, date de diffusion le 15 novembre 2017, [En ligne], [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/chn-biml/index-fra.cfm].

STATISTIQUE CANADA [s. d.]. *Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 : dictionnaire de données. Fichier analytique relatif aux personnes sans incapacité – Pas de fréquences*, [s. l.], 454 p.

STATISTIQUE CANADA [s. d.]. *Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 : dictionnaire de données. Fichier analytique relatif aux personnes ayant une incapacité – Pas de fréquences*, [s. l.], 1111 p.

Ce document fait partie d'une collection de 9 volumes présentant un portrait de la participation sociale des personnes avec incapacité au Québec. Cette collection est réalisée à partir des données de *l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017*. Les volumes de cette collection sont :

- Volume 1 – Prévalence et caractéristiques de l'incapacité
- Volume 2 – Caractéristiques sociodémographiques et économiques
- Volume 3 – État de santé et consommation de médicaments prescrits
- Volume 4 – Utilisation d'aides techniques
- Volume 5 – Habitation et besoins en aménagements spéciaux du logement
- Volume 6 – Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne
- Volume 7 – Scolarisation
- Volume 8 – Activité sur le marché du travail
- Volume 9 – Utilisation de l'Internet



Office des personnes  
handicapées

Québec

